



Réunion Parents-Professeurs 6ème



Jeudi 6 novembre 2022



LES GRANDES LIGNES de l'année scolaire de 6^{eme}

Les dates importantes de l'année

- ▶ 1^{ère} semestre de notation du 1^{er} septembre au 27 janvier 2023
(conseils de classe 1^{er} semestre à partir du 30 janvier 2023)
- ▶ Réunion parents professeurs sur rendez vous le lundi 14 novembre 2022
- ▶ 2^{ème} semestre de notation du 28 janvier à fin juin 2023
(conseils de classe à partir de début juin 2023)

RAPPEL :

- ▶ Elections des parents le vendredi 7 octobre 2022

VIE SCOLAIRE

Vie scolaire

- ▶ Les absences et sorties exceptionnelles doivent être justifiées par écrit au retour de l'élève dans l'établissement uniquement sur les billets roses.
- ▶ En cas de retard, les élèves doivent se présenter à la vie scolaire avant le retour en classe.
- ▶ Si votre enfant est malade, merci de contacter la vie scolaire par téléphone (standard du collège) ou par mail : vie-scolaire.0290045s@ac-rennes.fr
- ▶ Vous avez le choix entre 2 régimes d'entrées et sorties du collège (voir carnet de correspondance) Même si l'élève est régime 2 et demi pensionnaire il est tenu de déjeuner au self. Il n'y aura pas d'adaptation.
- ▶ Les dispenses d'EPS (ponctuelle maximum une semaine):
 - L'élève présente son carnet au professeur et va en cours sans pratique sportive. Selon l'activité, le professeur peut décider d'envoyer l'élève en salle d'étude.
 - Dispense au-delà d'une semaine sur présentation d'un certificat médical, qui doit être à la fois présenté à l'enseignant puis à la vie scolaire.

- A partir de cette rentrée, les élèves devront présenter leur carnet de correspondance pour rentrer dans l'établissement. A défaut, ils passeront par le bureau de la vie scolaire pour retirer une fiche journalière.

- Le carnet de liaison doit vous être présenté tous les soirs.

- Rappel: Le téléphone portable doit être éteint dans l'enceinte du collège.

Vie scolaire

- ▶ A partir de cette rentrée, nous reprenons une organisation d'avant le covid. Le rangement des élèves se fait de nouveau sur les cours en fonction des salles de classe.
- ▶ La circulation est revue dans les couloirs
- ▶ Les élèves peuvent choisir leur place dans les zones du réfectoire.

- ▶ Attention aux oublis de cartes trop fréquents qui génèrent un dysfonctionnement du passage au self.

Utilisation du logiciel PRONOTE

Se connecter à
PRONOTE

- ▶ Accès par le site du collège:

<http://www.college-mescoat-landerneau.ac-rennes.fr/>

Une vidéo de présentation est disponible à partir du lien ci dessous :

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/328626162>

ATTENTION:

Parents et élèves n'ont pas accès au même environnement

Utilisation de Pearltrees

Depuis Mai 2020, l'établissement a souscrit à l'offre Pearltrees éducation et finance un compte par élève.

Pearltrees est un espace de stockage externe des cours et des documents, il est protégé par une charte.

Les dysfonctionnements sont signalés immédiatement à l'établissement.

- ▶ L'accès est sécurisé et peut se faire à partir d'un ordinateur, d'une tablette, d'un Smartphone.
- ▶ L'espace personnel est organisé par discipline.
- ▶ L'élève garde son compte durant toute sa scolarité au collège voire au lycée.

Le dispositif « Aide aux devoirs »

- ▶ Les élèves seront pris en charge par des assistants d'éducation, les enseignants sur certains créneaux horaires.
- ▶ Attention: Même si les élèves bénéficient d'une aide au collège, cela ne signifie pas qu'ils n'auront pas de travail à la maison. Il est donc important de contrôler sur l'agenda et sur Pronote le travail à réaliser.
- ▶ Le dispositif est en cours d'élaboration.

Le dispositif « Etude accompagnée »

- ▶ Cette année tous les élèves de 6^{ème} ont dans l'emploi du temps une heure d'étude accompagnée.
- ▶ Les élèves seront pris en charge par les assistants d'éducation des classes
- ▶ Une aide sera apportée aux élèves sur la méthodologie, l'apprentissage des leçons, l'organisation, l'aide aux devoirs...

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Ne pas stationner
devant l'établissement
à la dépose ou à la
récupération de l'élève



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015

Les portes de
l'établissement
sont ouvertes
à partir de
7H45 le matin